Saison 2020-2021

REGLEMENT - Promobad Jeunes

Etape n° 5 organisé par BCBG

Date : 21/03/2021 - Numéro d'autorisation : 2000809

GEO : KIELBASA Chantal

1. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, le règlement des compétitions Promobad et le règlement particulier ci-dessous.

2. Tout participant classé doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence. Seule la fiche d'inscription Promobad officielle fournie par le Codep sera autorisée, aucune inscription ne sera prise en dehors de cette feuille, ou encore par téléphone. En cas de modification des inscriptions par un club, une nouvelle fiche d'inscription officielle complète devra être renvoyée au GEO.

3. Le tournoi est ouvert à la catégorie poussin et minibad.

4. Le tournoi est placé sous la responsabilité du responsable GEO désigné et du comité d'organisation du club organisateur.

5. Le tournoi est ouvert en simple, (Possibilité de faire des doubles ou mixtes en plus si le nombre de joueurs le permet).

6. La compétition peut se dérouler sous la forme de poules de 4 ou 5 joueurs ou bien en poule puis élimination directe après les sorties de poules (2 sortants par poules), en fonction du nombre d'inscrits.

7. Le nombre de participants maximum est fixé à 24. Si le nombre d'inscrits est trop important, l'ordre d'arrivée des inscriptions sera pris en compte afin de déterminer les participants. Les inscriptions se font par mail à l'adresse indiquée dans l'invitation.

8. La compétition dure au maximum 4 heures.

9. Le nombre de matchs par joueur est de 3 au minimum ou de 8 au maximum.

10. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

11. Le temps d'échauffement sera de 5 minutes.

12. Arbitrage par d'autres joueurs présents (minimes ou cadets) ou par des adultes

13. Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté let au service, faute en cours d'échange.

14. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

15. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

La commission compétitions jeunes du Codep 30